

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 MARS 2009

Objet 3B – 2 : Urbanisme.- Approbation du projet modifié du P.P.A.S. n° 28ter - Plateau Avijl.

A l'entame du point, un public venu en grand nombre manifeste son opposition par banderoles.

M. le Président : *"Je dois vous rappeler que si la loi prévoit que les Conseils communaux sont publics, sauf lorsqu'il passe à huis clos, ce que le Bourgmestre peut décider en cas de chahut excessif, le public ne peut pas manifester pendant une séance, que ce soit dans un Conseil communal ou dans un Parlement car il n'est pas démocratique de faire des pressions de type physique sur les élus. Ceci étant dit, nous avons bien lu vos slogans «Non au P.P.A.S.».*

Je voudrais vous dire que pour la Commune, c'est un point très important qui est géré depuis de très nombreuses années et lorsque je me suis présenté aux dernières élections communales, je me suis engagé à ce qu'il y ait à propos de ce P.P.A.S., une très profonde consultation et concertation. J'ai demandé qu'on revoie le P.P.A.S., préparé par la Majorité précédente, il a donc été retiré et un autre P.P.A.S. a été adopté provisoirement par le Conseil communal et le sera définitivement ce soir.

J'ai été en concertation avec les représentants du Comité du plateau Avijl et à de très nombreuses reprises, nous avons eu M. l'Echevin Cools, d'autres membres du Collège et moi-même, une vraie, une réelle, concertation démocratique. Je suis très heureux et très fier de la qualité du dialogue que nous avons pu établir.

Au-delà de ça, il y a maintenant, à un certain moment, une étape qu'il faut franchir. Il a été tenu compte de la plupart des revendications par rapport au P.P.A.S. précédent, la Majorité a modifié le P.P.A.S. et renoncé à toutes voiries qui rentrent au cœur du plateau Avijl, pour faire un projet qui ne consiste plus qu'en des constructions en périphérie du plateau Avijl, car notre but fondamental est de préserver ce site exceptionnel auquel nous tenons.

Ce terrain est aussi un terrain communal et la majorité politique a, que ce soit celle-ci ou la précédente, aussi la volonté de doter la population d'Uccle et en particulier la population jeune d'Uccle, d'un certain nombre de logements sociaux à des prix abordables. Le seul terrain communal disponible pour ce faire est celui-ci.

Donc, en concertation avec votre Comité de quartier, à de très nombreuses reprises, nous avons modifié, re-modifié et encore modifié ce projet et j'étais personnellement tout à fait convaincu d'avoir l'accord de vos représentants.

Je n'ai pas l'habitude de prendre des engagements et de ne pas les respecter, j'aime aussi que lorsque l'on en prend à mon égard, on les respecte.

Il y a eu des informations, des concertations et énormément de débats autour de ce sujet depuis de nombreuses années. Je souhaite que cela se fasse dans un esprit de concertation et je pense que cela a été le cas."

M. l'Echevin Cools : *«Effectivement, l'historique du plateau Avijl est connu. Je rappelle que la Commune a acheté au prix du terrain à bâtir, en son temps, les 8 hectares de ce plateau. A l'époque, nous parlions de 600 logements.*

D'autre part, dans les années 1970, un P.P.A.S. a été élaboré, approuvé et est toujours en vigueur aujourd'hui. Donc si l'on devait ne pas approuver ce qui vous est proposé aujourd'hui, quel est l'état de droit ?

C'est le P.P.A.S. en vigueur qui prévoit des voiries de liaisons entre la rue Jean Benaets et la Vieille rue du Moulin, entre la rue Baron Vander Noot et la Montagne de St-Job et une grande place au milieu du plateau. C'est d'ailleurs une architecture inspirée des promotions à Louvain-La-Neuve. C'est exactement le même esprit qui régit le P.P.A.S.

La législature précédente, le Collège s'est dit : on pourrait avec le Conseil communal, décider d'aller de l'avant et urbaniser conformément à ce P.P.A.S.. Il peut obtenir des permis d'urbanisme, sans enquête publique, en 45 jours.

Eventuellement, pour ce qui est des voiries, faire une enquête publique d'un mois et ensuite obtenir les permis.

Donc la législature précédente, le Collège et le Conseil communal ensuite, ont décidé, d'une mise en révision du P.P.A.S.. D'ailleurs, plusieurs études ont été faites, de plusieurs centaines de pages, notamment en ce qui concerne le rapport d'incidences environnementales. Je pense que ces premières modifications étaient déjà un progrès, dégagant un certain espace central, mais avec l'inconvénient majeur d'une voirie intérieure qui partait de la Vieille rue du Moulin et qui pénétrait dans le site. Lorsque l'enquête publique a été organisée en 2007 sur ce premier projet de modification, c'est d'ailleurs sur ce point essentiellement que se sont cristallisées les oppositions. On nous a dit qu'il ne faut pas réaliser la voirie intérieure, cela détruit la prairie, la perspective du site et ne laisse plus un grand espace intérieur. Il faut construire sur le pourtour du site. Nous avons donc repris le travail sur le métier, recommencé la procédure (ce qui a pris chaque fois 2 ans) et travaillé avec le bureau d'étude, avec beaucoup de concertations et d'acteurs dont certains sont présents dans la salle parmi le public, pour essayer de faire un P.P.A.S. qui respecte les objectifs fixés par le Conseil communal en terme de logements, mais qui ne réalise plus la voirie intérieure. Une adoption provisoire de ce P.P.A.S. a eu lieu il y a quelques mois par le Conseil communal, une très longue réunion d'information a eu lieu le 7 janvier dans la même salle du Conseil avec le bureau d'étude qui était également là et qui a donné toutes les explications. Puis, il y a eu l'enquête publique.

Le P.P.A.S. tel que proposé, est soumis à l'enquête publique mais avec 77 % du plateau en espaces verts. Aujourd'hui les prescrits du P.R.A.S. c'est 100 % de zones habitables. Les 23 % restants sont en partie des habitations déjà existantes, notamment au front de la Montagne de St-Job et de la Vieille rue du Moulin et puis, il y a des possibilités de nouvelles constructions. Ce sont bien des possibilités car le rapport d'incidences environnementales dit que l'urbanisation du plateau devra se faire en phases. Et donc la Commune ne va jamais, dès que le P.P.A.S. est approuvé, se lancer immédiatement dans la construction de toutes les possibilités que donne ce P.P.A.S.. Il sera étalé sur le très long terme et dans une première phase, c'est de commencer du côté de la Montagne de St-Job.

Il y a eu beaucoup de réflexions et la première chose que j'ai demandé lorsque j'ai eu ce dossier en charge, était de savoir s'il y avait ou non moyen de construire sur le pourtour et sur l'ancienne décharge. Immédiatement, le bureau d'études et les services Techniques, ont expliqué que ce n'était pas possible. D'ailleurs, il y a des études abondantes et des notes, depuis 2004, qui ont été faites par la société Geosan à ce propos.

Pourquoi n'est-ce pas possible ?

Pas seulement pour des raisons de coûts budgétaires, bien qu'on sache que quand on alourdit de plusieurs millions d'euros un projet immobilier, on l'hypothèque également, mais il existe aussi d'autres raisons : sur les 98 décharges, qu'il y a en Région bruxelloise, il n'y en a encore aucune qui a été complètement assainie, ni aucune en Belgique.

Une fois que vous avez assaini, vous avez un problème de stabilité du plateau de cette ancienne sablière. C'est mis noir sur blanc dans le rapport d'incidences environnementales. Soit vous devez remettre des terres, soit construire des murs de soutènement, il y a donc un certain nombre de problèmes techniques qui se posent.

Que s'est-il passé depuis l'adoption provisoire par le Conseil communal ?

Il y a eu une enquête publique et un certain nombre de remarques qui ont été émises. Une analyse de ces remarques a été faite, les membres du Conseil ont reçu un cahier de 80 pages qui répond à toutes les remarques.

Il y a des propositions qui vous sont faites, d'apporter un certain nombre de modifications à ce qui a été approuvé provisoirement.

C'est d'une part, du côté de la rue Jean Benaets, sur l'immeuble du côté de la rue de Wansijn, d'enlever le dernier niveau en recul ou en toiture. Cela signifie une diminution du nombre de logements de 5 %.

Pourquoi faisons-nous cette proposition-là ?

Car au niveau des habitants de la rue Jean Benaets, plus particulièrement de l'immeuble Etrimo, il y avait une inquiétude sur les perspectives et les vues. Il est apparu que c'est cet immeuble là qui posait problème au niveau des perspectives et les vues sur le Kauwberg et également à partir de la rue de Wansijn.

Nous avons voulu re-préciser, de manière bien claire, les prescriptions pour qu'il n'y ait pas d'équivoque en ce qui concerne le chemin Avijl.

La Commune et le Collège ont toujours dit qu'ils voulaient garder le caractère pittoresque qu'était le chemin. Il y a une maison avec deux pignons en attente qui a aujourd'hui un escalier et qui permet de mener directement au chemin Avijl. Il est vrai que si les futures maisons éventuelles qu'on construira avaient chacune un petit talus, ça changerait l'aspect. Ce n'est évidemment pas notre intention, nous l'avons clairement mis dans les prescrits, cela ne peut pas se produire. Il y a également eu pour quelques-unes des maisons projetées là, des modifications d'emplacement, un recul d'1 m 50 dans un cas, un déplacement latéral de 4 m de l'autre, pour répondre à divers problèmes de proximité par rapport à d'autres habitations et bien respecter le caractère des lieux.

Il nous a été demandé de faire un toilettage des prescrits côté Montagne de St-Job pour bien montrer que c'était le caractère de village actuel, le village rural qui a été préservé. Cela a été fait.

Puis le projet approuvé provisoirement prévoyait deux plaines de jeux. L'une est le terrain de basket et la plaine au-dessus qui est la plaine actuelle, l'autre était une plaine de jeux qui était programmée à l'arrière des constructions de la petite placette prévue et s'emboîtant à la Montagne de St-Job.

- M. Vanraes entre en séance -

Il nous est apparu, tant en Commission de concertation qu'au Collège, qu'on pouvait ne pas réaliser cette plaine de jeux et donc laisser l'affectation actuelle en potagers.

En ce qui concerne les potagers, il y a actuellement dans la situation de fait, environ 2,9 hectares de potagers sur le site pour 85 occupants. La moyenne est donc de plus de 3 ares par occupant. En comparaison, les potagers loués à la Commune, rue de Stalle, sont de 1 are.

Le P.P.A.S. prévoit d'affecter spécifiquement aux potagers plus de 2 hectares, cela permettra effectivement aux quelques personnes qui devront un jour re-localiser leur potager, de le garder sur le site de terrains permettant de cultiver des potagers.

J'ai entendu aussi parler, avec raison, dans les remarques faites à l'enquête publique, du plan de gestion. Effectivement, l'intention de la Commune, une fois que le P.P.A.S. aura été approuvé par le Gouvernement, s'il l'est, c'est de réaliser un plan de gestion. Il est évident que l'on ne peut pas réaliser un plan de gestion avant de savoir ce que sont les affectations. On ne va pas discuter d'éventuels remembrements des potagers, sans savoir préalablement comment se font les zones d'implantation possibles pour les futures constructions. Mais nous avons bien cette volonté d'aller de l'avant en ce qui concerne le plan de gestion, nous avons déjà des expériences en la matière, que se soit le service Vert pour plusieurs parcs communaux, le service de l'Etat civil et le mien en ce qui concerne la gestion du cimetière de Verrewinkel et du cimetière du Dieweg. Nous avons la volonté de le faire également pour le plateau Avijl et nous le ferons, en concertation directe avec les personnes concernées, notamment en ce qui concernera les potagers, avec les cultivateurs de ceux-ci.

Toutes les études ont été faites, encadrée par l'I.B.G.E., Bruxelles Environnement qui a tenu à souligner l'attitude pro-active de la Commune d'Uccle qui était la première commune à Bruxelles à réaliser ce type d'étude aussi fouillée.

Nous venons ici avec une proposition équilibrée, qui préserve une part importante en espaces verts d'un seul tenant et puis qui prévoit aussi la possibilité, aujourd'hui, demain ou à long terme, de construire sur le plateau. Mais c'est aussi de concilier tous les besoins auxquels une commune est concernée. En l'occurrence, ce ne sont pas des projets privés, de promoteurs ou etc,... puisque ce sont bien des logements publics dont on parle, des logements moyens et sociaux, là aussi nous avons des besoins à rencontrer et donc c'est notre devoir d'en tenir compte, car c'est dans l'intérêt général».

M. le Président : *«Je voudrais ajouter à cet excellent tableau de l'évolution du dossier, qu'il s'agit ici d'un P.P.A.S. comme l'a dit M. l'Echevin Cools. Pour le moment, un P.P.A.S. existe depuis 25 ans ou plus, qui détruit totalement le plateau Avijl. Il a été adopté par le Conseil communal, il y a 25 ans.*

Si nous n'adoptons pas ce nouveau P.P.A.S. qui protège les 4/5, voire plus du plateau Avijl, le P.P.A.S. ancien reste d'application.

Cet ancien P.P.A.S. a été modifié par la Majorité précédente, en réduisant les terribles inconvénients existant actuellement, mais il y avait encore des voiries qui rentraient dans le plateau. Nous l'avons annulé et nous vous en proposons un, ce soir au Conseil communal, qui ne pénètre plus dans le plateau et qui reste exclusivement en périphérie.

Par définition, la Commune doit faire l'équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers et nous avons réfléchi à cela pendant des mois et des années.

Ceci est un P.P.A.S., ce ne sont pas des plans de construction. Ce sont des possibilités de constructions durant les 5, 10, 15, 20 prochaines années.

La Commune veillera bien sûr, avant de construire, à faire appel aux meilleurs architectes possibles pour construire les bâtiments, les maisons, les logements de la meilleure qualité esthétique et les approprier au caractère particulier de ce plateau».

M. de Lobkowicz : *«Monsieur le Bourgmestre, je voudrais commencer comme on le fait souvent pour un sujet important, par deux citations, la première : Préserver les espaces verts : avec 1/5 d'espaces verts sur son territoire, Uccle est la deuxième commune la plus verte de la région. Ces espaces nous sont vitaux et contribuent grandement à notre qualité de vie. Je m'engage donc à préserver les sites tel que le Kauwberg, le bois de Verrewinkel, le parc de Wolvendael, la réserve du plateau Engeland et le plateau Avijl.*

Le plateau Avijl est un site exceptionnel, sa beauté naturelle, la richesse de sa flore en font un lieu qui mérite d'être préservé. Ses potagers et petits jardins donnent beaucoup de joie à ceux qui ont la chance de pouvoir en disposer».

J'ai une autre citation intéressante qui vient du Wolvendael de ce mois, c'est une définition de la Commission de concertation : «La Commission de concertation est avant tout un lieu d'audition et de dialogue».

La première citation est de vous, M. le Bourgmestre, et la deuxième citation est de vous, M. Cools.

Ce mercredi 18 février s'est déroulé la réunion publique de concertation sur le projet communal visant à construire 200 logements sur le plateau Avijl. Les habitants s'y étaient préparés avec beaucoup de détermination, ils avaient envoyé plus de 1.300 lettres à la Maison communale. J'ai eu l'occasion de consulter ces dossiers, il est vrai que se sont souvent des lettres identiques, mais il y a énormément de lettres différentes et énormément de gens qui ont écrit spontanément, sans concertation, il y a énormément d'arguments tout à fait différents. Jamais dans toute l'histoire de la Commune, on a vu une mobilisation si importante de la part de la population. Si la plupart des citoyens qui se sont exprimés, refusaient toutes constructions sur le plateau, beaucoup de riverains, près de 500, demandaient des modifications au plan afin d'y apporter des améliorations. Ils y avaient beaucoup réfléchi, d'autant plus que le projet est fortement en rupture avec la réalité existante du quartier et est loin de préserver au maximum les espaces verts du plateau.

Les auteurs du projet n'ont pas compris les habitants qui souhaitaient valoriser une vision d'avenir du plateau Avijl.

Contrairement à ce que vous avez dit Monsieur le Bourgmestre, jamais les représentants des habitants n'ont pu rencontrer les auteurs de projet. Voulant croire aux vertus du dialogue, les habitants avaient été nombreux à prendre congé pour pouvoir participer à la concertation. Près de 400 personnes étaient présentes, elles ont assisté à une procédure de pure forme, où loin de les entendre, on ne les écoutait même pas. C'était une réunion où les jeux étaient faits d'avance, les fonctionnaires délégués par la Région ont dû remettre en moins de 24 heures, un avis sur un épais dossier

contenant des centaines de lettres de réclamation. Cette situation est scandaleuse, quand on pense qu'un tract distribué avant les élections, M. le Bourgmestre, vous avez vanté la bonne et constructive collaboration du comité de quartier.

Les habitants ont été piégés, leurs nombreuses et justes revendications ont été jetées aux orties du plateau.

L'avis rendu par la Commission de concertation, publié le jeudi 19, soit 24 heures à peine après la séance, n'a apporté que quelques adaptations mineures au projet. Cela a été ressenti comme un camouflet par les riverains et par l'opposition au Conseil communal.

Mesdames, Messieurs, le dossier que nous avons à traiter aujourd'hui est immense, ce sont des centaines et des centaines de lettres. Il est impossible pour un représentant au Conseil communal comme nous le sommes, d'en faire la synthèse ici. D'ailleurs, je ne comprends pas comment nous avons fait un Conseil communal avec un sujet aussi important, en mettant d'autres points à l'ordre du jour.

Un point aussi important nécessite des heures et des heures de débat.

Le règlement me limite à 10 minutes d'intervention. J'espère, M. le Bourgmestre, que je ne serais pas limité à ces 10 minutes, j'ai vu que vous-même et M. Cools les avaient dépassées. Car ce sujet nécessite une intervention plus importante.

Pourquoi avoir mis tous ces points à l'ordre du jour, qui fait que l'on n'a pas l'occasion de se pencher sérieusement sur un point aussi important ?

Les habitants du quartier sont très attachés à ce plateau et veulent son maintien dans son état actuel. Son urbanisation, aussi réduite soit-elle, est une erreur fondamentale. Beaucoup de gens estiment que le plateau devrait être définitivement protégé contre tout projet de construction, par un statut approprié en tant que patrimoine vert ou espace vert à caractère champêtre.

Contrairement à ce que beaucoup disent, je ne suis pas un suiveur de comité de quartier, j'ai souvent été en opposition avec eux et j'ai souvent pris des décisions qui n'étaient pas dans le sens des comités de quartier. Mon avis personnel est qu'il faut protéger la totalité du site, voilà ce que je disais déjà en l'an 2000, dans mon programme électoral :

"Ces terrains ont été acquis par la Commune en vue d'y construire des logements sociaux, à la faillite de la société "Etrimo", mais en 20 ans, ils sont devenus un lieu de promenade très apprécié des Ucclois et de leurs enfants, des potagers ayant été aménagés et l'ensemble possède un charme incomparable.

En le préservant, nous perpétuerons la commune verte que nous ont légué nos prédécesseurs." J'en conclusais, "Il est temps de prendre une décision radicale à propos de cet espace vert unique dans son genre. Je propose donc d'en assurer la protection définitive et de le soustraire entièrement à toute tentative d'urbanisation."

C'était le point de vue que je défendais, il y a huit ans, c'est le point de vue que je défends encore aujourd'hui.

Il y a lieu de réfléchir à la situation que nous laissons aux générations futures, si tous les espaces verts dans les villes sont détruits et remplacés par du béton.

Le projet présente une absence de vision d'ensemble et à long terme, indissociable d'une politique de développement durable de la ville dont tout le monde parle aujourd'hui.

Le projet fait preuve d'une gestion à court terme et non pas une adaptation aux problèmes écologiques mondiaux. La Commune brade l'ensemble de ses terrains verts au profit de projets immobiliers. Le projet veut détruire d'un seul coup, cet espace si rare et unique à Bruxelles. Et pourtant le P.R.A.S. permet par sa prescription générale, d'affecter l'ensemble du plateau en zone verte, après abrogation du P.P.A.S. 28 bis en vigueur.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un terrain communal, ce terrain nous appartient, cela signifie que nous pouvons en faire ce que nous voulons, personne ne nous oblige à construire.

Dans le dossier du plateau Engeland que nous suivons aussi et pour lequel nous nous opposons tant que faire se peut à toutes constructions, nous sommes devant une difficulté parce que ce terrain n'appartient pas à la Commune. Il appartient à des promoteurs immobiliers et dans la mesure où le P.R.A.S. affecte ce terrain en zone à bâtir, il est plus difficile pour la Commune de s'opposer à toute construction. Mais ici, il suffit d'un vote du Conseil communal et d'une décision du Collège pour que l'on ne construise pas sur ce terrain. On pourrait, si on avait la volonté, sans aucun problème, perdre simplement [et je rappelle l'investissement de 50.000.000,00 Fb qui a été fait à l'époque], ce qui correspond à la valeur de 2, 3 ou 4 maisons à Uccle. La perte comptable pour la Commune ne serait que de 50.000.000,00 Fb.

Ce serait vraiment regrettable de ne pas prendre la décision, comme l'ont fait nos ancêtres, lorsqu'il y a 50 ou 80 ans, une Majorité avait pris la décision d'acheter le parc de Wolvendael, à la contestation de beaucoup de monde. Et heureusement que ces gens ont acheté le parc de Wolvendael, qui profite aujourd'hui à tout le monde. Nous devons faire la même chose que ce qui a été fait à ce moment-là.

Le premier souci d'un élu, est normalement d'assurer le bien-être de ses administrés et le bien vivre de sa population, de l'harmonie dans sa commune, avec une attention particulière pour la santé physique et morale des gens. Dans ces conditions et c'est la première chose que je demande : comment pouvez-vous concevoir un projet d'urbanisme aussi important à côté d'une décharge ?

L'impact de ce projet de 200 logements n'est pas apprécié correctement en ce qui concerne la mobilité, la pollution, les risques d'inondation, et ce thème revient de plus en plus souvent, on ne parlait pas d'inondation à Uccle il y a 10 ou 15 ans.

Maintenant c'est régulier, chaque année et plusieurs fois par an et surtout dans ce quartier là. Combien de fois les environs de la chaussée de St-Job sont parfaitement inondés ?

200 logements projetés, c'est beaucoup trop pour ce quartier, déjà peu capable d'en assimiler même 100. La dépollution de la décharge sera inévitable, tout simplement en fonction de l'évolution des législations, au niveau régional, national et européen, ne fût-ce que par rapport aux principes de précautions.

Ce site, destiné à la construction de logements dans les années 60, a pris une évolution différente au fur et à mesure des années, devenant par son ampleur un biotope et un espace de rencontres, multiculturel, pédagogique, un lieu de découvertes. Cette évolution du patrimoine vert justifie la modification de son usage initial, ce n'est pas parce qu'on a décidé quelque chose dans les années 60, M. Cools, c'était il y a un demi-siècle, mais le monde a complètement changé en 50 ans et donc ce n'est pas parce qu'on a décidé, il y a 50 ans, qu'on allait construire des logements, qu'il faut continuer à prendre les mêmes décisions aujourd'hui.

Le plateau Avijl ne représente qu'un des gros projets de construction de ce côté-là d'Uccle et la multiplication de ces projets ne fait qu'accentuer les problèmes.

Aucune étude globale n'a été faite en fonction de l'impact des différents projets et constructions en cours dans ce quartier. Environ 900 logements, car il y a tous les logements privés qui sont en projet évidemment, avec les risques à craindre au sujet des inondations et en matière de mobilité notamment.

Je ne sais pas si vous allez dans ce quartier là pour l'instant, aujourd'hui, hier, tout est bouché, on ne sait pas circuler. A part ceux qui connaissent vraiment les petits chemins et qui prennent la rue baron Perelman, mais pour quelqu'un de normal qui circule dans ce quartier, tout est bouché. Vous imaginez que s'il y a la moindre construction nouvelle, la moindre transformation à la voirie, ce quartier sera tout à fait infréquentable et on ne pourra plus y circuler.

200 logements sont prévus pour un pourcentage important de logements sociaux pour familles nombreuses, dès lors, votre estimation de 400 à 600 personnes est fortement sous-estimée et un nombre de 800 à 1200 personnes est plus réaliste.

Le rapport d'incidences doit être vu dans sa totalité, en tenant compte de cette importance de population. Je vous signale que vous prévoyez une importante augmentation de la population, mais qu'aucune extension d'école n'est prévue, alors que la population d'enfants en âge scolaire augmentera de manière prévisible, évidemment, si la population adulte augmente également dans les mêmes proportions.

En matière d'environnement, il est incontestable que ce plateau reste un des poumons de la ville, un écrin de verdure, un site semi-naturel qui sera irréversiblement condamné par le projet de P.P.A.S. Le plateau Avijl est un maillon essentiel du maillage vert et il permet en outre des activités de jardinage, de détente. La sauvegarde de notre écosystème est de la responsabilité des élus, il nous appartient ainsi qu'aux citoyens, ensemble, de veiller à la préservation des espaces verts pour notre avenir à tous. Ce paysage remarquable sera abîmé, tant par la hauteur des constructions que par leur volume, en plus de l'orientation de certains immeubles.

Le projet détruit 50 % de la zone boisée de type «A», zone à haute valeur biologique, il détruit également de manière irrémédiable une grande partie des prairies. De toute la surface que la Commune dit préserver, il faut aussi enlever l'ensemble de la superficie de la décharge.

En ce qui concerne les potagers, le projet dénature complètement l'ensemble des potagers, ainsi que le circuit des sentiers champêtres et semi-sauvages qui existent depuis le 19ème siècle.

En ce qui concerne la protection de l'écosystème, de la flore et de la faune, la Commune n'accorde aucune importance à la biodiversité du site. Les travaux vont le détruire par leur ampleur, leur durée, leurs impacts. Le plateau va être enclavé par les constructions, ce qui rendra plus difficile les échanges de faune entre le plateau et les espaces verts environnants. Et pourtant, le PRD insiste sur les liaisons entre espaces verts dans le maillage vert. Le projet empiète sur les prairies de grande valeur écologique, le plateau est une réserve pour de nombreuses espèces qui vont se trouver ainsi menacées et vont disparaître à terme.

J'ai parlé des problèmes d'inondation, les problèmes de gestion de l'eau, le plateau est une éponge sablonneuse. Le jour de la fête du plateau Avijl, il y a deux ans, il y avait eu des pluies torrentielles la veille de cette fête, nous étions tous là.

Tous ont été équipés de bottes, pensant que nous allions nous trouver dans la gadoue et qu'on allait devoir traverser un terrain complètement boueux. Au contraire, nous étions tous très surpris de voir que ce terrain était complètement sec, alors qu'il avait plu des torrents la veille, tout simplement, le plateau Avijl absorbe l'eau. Ce plateau est réellement une éponge et y construire réduirait le rôle de cette éponge à rien. Il fait office de bassin d'orage et le projet ne spécifie évidemment pas le coût d'un bassin d'orage que vous allez construire en compensation. Le rapport d'incidences prône d'importants travaux de bassin d'orage en cas de construction pour minimiser l'incidence du projet. Les travaux d'égouttage déjà nécessaires actuellement sont indispensables pour un léger accroissement de la population, sans compter la densité prévue. Le collecteur de St-Job va être surchargé, voire dépassé par le projet qui va accentuer les inondations avenue Dolez, Vieille rue du Moulin, chaussée de St-Job et dans tout le quartier, avec les responsabilités qui en résultent pour le pouvoir communal, c'est-à-dire nous tous.

Le problème de l'ancienne décharge, trop important pour le traiter ici uniquement, j'ai d'ailleurs introduit une demande d'interpellation au Parlement régional à ce sujet, parce que la Région bruxelloise vient de voter une nouvelle ordonnance dite «sols» qui règle tous les problèmes de gestion des sols usés et donc c'est un projet important, mais je crois qu'une chose importante à faire serait maintenant qu'un historique de la décharge devrait faire l'objet d'une explication publique, car les gens ne savent pas et ils veulent savoir. Il faudrait une réunion de concertation, afin d'avoir la connaissance de la réalité du terrain et des réels dangers d'émanation de gaz. Vous connaissez tous les gaz spécifiques qui ont été repérés, notamment pour les enfants qui vont y jouer.

La décharge, l'ancienne carrière de sable a été employée pour des déchets de construction ménagers, mais aussi des pots de peinture, des piles, des huiles de toutes sortes, des frigos avec les gaz qui y sont contenus, ce qui engendre la présence de gaz méthane et de mercure qui pourraient migrer de parcelle, notamment via la nappe phréatique. Cette décharge présente donc un danger

sanitaire pour les riverains mais aussi pour la zone humide du parc Fond'Roy qui se trouve juste à côté.

Les conséquences socio-économiques sont également importantes, le projet de P.P.A.S. va supprimer les rencontres, les promenades, les réunions scout, l'aspect convivial et l'aspect humain, le charme et l'ambiance du site et de ses potagers. La densité de population prévue de 200 logements en plus des projets environnants, va tuer l'ambiance du quartier par l'augmentation de la pollution engendrée par les installations techniques et le surplus de voitures. L'ampleur des travaux et leur durée, c'est vous-même qui le dites, jusqu'à 20 ans, qui vont porter atteinte à la tranquillité, à la qualité de vie et à la santé physique et morale des personnes habitant le quartier, y compris les personnes âgées, par les nuisances sonores et même olfactives dues au trafic du chantier, la destruction des nombreux potagers par les nouvelles constructions, ce qui va perturber la faune et la flore existante sur le site.

La Commune ne se rend pas compte de la valeur de la pluralité et de la richesse de ce lieu de rencontre. Que de promenades organisées sur les lieux, notamment pour les personnes âgées, y compris celles venant d'autres communes, que les jardiniers du plateau Avijl constituent une grande famille de tous âges et de milieux sociaux. Il faut l'avoir vécu, il faut avoir été invité dans un jardin, à boire un verre et manger un morceau de gâteau qu'ils apportent, pour comprendre cela.

Cet espace libre et d'aventure doit être conservé, de même que pour son rôle social, écologique et pédagogique, notamment pour les enfants et les personnes âgées.

Et donc une question M. l'Echevin Cools : le coût du rapport d'incidence ?

Vous nous avez fait l'historique en expliquant que le P.P.A.S. n° 28 était catastrophique, que le 28 bis était déjà nettement meilleur, parce qu'on y construit moins et que le 28 ter est encore mieux parce qu'on construit encore moins.

Je vous prends donc au mot, vous dites la même chose, au moins on construit, au mieux c'est. Vous étiez à 300 logements, vous diminuez à 200. Vous dites qu'on a diminué de 100 logements, nous sommes des types bien, donc continuez, faisons un 28 quater, un quinties, s'il le faut et à ce moment-là, au lieu de réduire de 1/3, nous aurons réduit de 3/3 !

A qui iront ces logements ? 50 % de logement social, 50 % de logement moyen. Nous savons très bien que les gens qui sont dans les logements sociaux ne sont pas nécessairement ceux qui devraient y être. Et surtout, le logement moyen à qui ira-t-il, sera-ce le Collège qui décidera souverainement qui seront les heureux bénéficiaires ?

Je voudrais faire une suggestion, les habitants ont dit qu'ils utiliseraient tous les moyens juridiques possible et nécessaire pour obtenir satisfaction, moi je voudrais leur proposer de recourir à un article de la nouvelle loi communale, qui prévoit la consultation populaire. Il suffit que 10 % de la population, 7.500 personnes, signent une demande qu'ils vous adressent, M. le Bourgmestre, et que vous soyez obligé par la loi, d'organiser une consultation populaire sur ce sujet : "oui ou non êtes-vous pour la construction de logements au plateau Avijl ?".

Comme nous avons des élections régionales le 7 juin, il sera très facile pour quelques délégués, de se présenter à la sortie des bureaux de vote pour demander aux gens de signer la demande de consultation populaire. Voilà une très bonne chose qui nous permettra d'avoir l'opinion de la population. Nous sommes les élus du peuple et nous sommes là pour les représenter, faire ce qu'ils souhaitent, et si une majorité va dans votre sens, nous vous suivrons bien volontiers.

A titre personnel, je voterai contre et les membres de mon groupe vont s'exprimer comme ils l'entendent. Il n'y aura aucune discipline de groupe dans une matière aussi importante et chacun, en conscience, aura la liberté de voter comme il le veut. Ceux qui voteront «oui» resteront mes amis et auront toute ma considération.»

M. Desmet : «Il n'est pas facile pour nous, les Verts, d'accepter que l'on touche aux espaces verts. Non pas par aveuglement biologique, non pas parce que les champs les plus beaux sont les champs des revendications, mais parce qu'à nouveau il nous est demandé d'entériner la régression de la nature, comme si souvent en Région bruxelloise, en Belgique, en Europe et partout dans le monde.

Non ce n'est pas facile et nous écologistes Ucclois, nous prenons nos responsabilités et nous sommes convaincus, n'en déplaisent à beaucoup dans cette salle, qu'il est nécessaire d'urbaniser à Uccle et également le plateau Avijl, ne fusse qu'au vu du besoin criant de logements publics, sociaux et moyens. Nous pensons honnêtement que la construction de 200 logements est raisonnablement possible sur cet espace, même si loin s'en faut, ce n'est qu'une des mesures pour enrayer l'exclusion sociale. Je suis conscient que cela choque les gens que les écologistes soient prêts à prendre leurs responsabilités et je suis prêt à le faire, 200 logements ne résoudre rien à la popularisation Uccloise. J'en suis conscient, et bien d'autres mesures devront être prises et doivent être prises pour lutter contre la spéculation immobilière, qui est la première responsable du déficit en logements sociaux à Uccle, en Région bruxelloise et en Belgique.

Pour des raisons diverses, le groupe Ecolo ne se prononcera pas d'une voix unanime, nous considérons, nous aussi, que dans ce dossier, la liberté de vote est nécessaire. J'ose espérer qu'au sein de tous les groupes politiques ce ne sera pas la discipline de vote mais bien la conviction profonde qui dictera le prochain vote.

Nous déplorons, la rapidité qui est apportée aujourd'hui à la conclusion de ce dossier. C'est presque à la hussarde que nous devons approuver ce P.P.A.S. 28 ter.

Qui ici a une bonne connaissance du dossier ? Qui ici a pu lire la présentation synthétique des nombreuses critiques avancées lors de la Commission de concertation et rassemblées dans un dossier qui nous a été remis lundi, il y a 3 jours.

Combien parmi nous n'ont même pas mis les pieds sur le plateau ? Pourtant, comme représentants des ucclois, il nous est demandé, ce soir, de nous prononcer. Notre décision est et sera lourde de conséquences.

A titre personnel, je voterai contre car vous refusez d'inscrire la décharge comme zone potentiellement constructible. Aujourd'hui, aucune législation ne nous oblige à dépolluer ce site. Je vous fiche mon billet que dans moins de 20 ans, bien avant l'urbanisation complète tel que projeté par ce projet, nous serons obligés d'assainir cette décharge. Et quoi de plus normal d'ailleurs ?

Tous les particuliers, à Uccle ou en Région bruxelloise, sont obligés de dépolluer, et pas le pouvoir communal ? Nous sommes tous co-responsables des erreurs du passé. Nous devons, que nous le voulions ou non, dépolluer cet espace.

Par exemple, nous devons accepter et gérer les erreurs du passé, nous avons une dette pour les générations futures. Comment peut-on raisonnablement envisager de construire sur des terres saines et laisser des terres plus ou moins polluées en l'état. Oui je sais, des spécialistes ont cru percevoir un développement d'une faune et d'une flore endémique sur cet espace réputé pollué. Mais ne serait-ce pas la qualité du sous-sol qui produit ces mutations et ces spécificités ? Laissons faire, et des botanistes pourront peut-être un jour répertorier une « Flora-Avijlus »,...

M. l'Echevin Cools a souvent avancé que la dépollution coûtera des millions d'euros. Je voudrais pouvoir lire le plan comptable, précis, rigoureux et objectif qui a permis d'avancer une telle somme, à l'origine d'ailleurs, de la décision de ne pas dépolluer. Cela coûtera cher, mais s'obliger par défaut d'une façon compliquée à certains autres endroits du plateau, coûtera aussi fort cher.

Dépolluer veut dire qu'il y aura des travaux de terrassement et que je sache, retirer la terre est la première étape de toute construction. Puis, qui vous dit que d'ici 5, 10 ou 15 ans des subsides ne seront pas prévus pour assainir ce type de friches polluées. De plus, ce n'est pas un propos ni opportuniste, ni poujadiste, ni populiste, quand on peut payer un demi-million pour la reconstruction d'un club-house, 800.000,00 € pour la création d'un terrain synthétique permettant une meilleure pratique du hockey, 1.000.000,00 € pour ré-asphalter des rues subsidiées ou non et j'ai dit que des subsides pourront peut-être venir,... Je ne peux pas comprendre que l'on soit si près de sa cassette communale, par exemple.

Je ne suis pas un Ayatollah environnementaliste, mais je ne demande qu'une chose, c'est d'inscrire dans le P.P.A.S. qui nous est proposé au vote, la carrière comme zone constructible. Si vous êtes prêts à inscrire cela, je suis prêt à voter pour. »

M. Beyer de Ryke : *« Indéniablement, dans un sujet comme celui-ci, la répétition est inévitable. Plusieurs points inscrits à l'ordre du jour concernent, en tout ou en partie, l'environnement. L'un d'eux l'est au sens propre du terme à nos portes, ce sont les tilleuls devant la maison communale. Devaient-ils être abattus ? Et bien vous répondrez à la question orale, de M. Desmet. Ils sont abattus. Devaient-ils être abattus ? Le Collège répondra, Marc Cools répondra à M. Desmet et je lui dirai, que j'espère être davantage en accord avec lui que sur ce qu'il a dit sur le plateau Avijl, à l'exception de ce qu'il a dit sur la décharge et je partage totalement son sentiment sur ce plan. Mais en tout état de cause, s'il en est ainsi, la place devant la maison communale, d'ici un temps plus ou moins long, retrouvera son esthétique. Vous le souhaitez, nous le souhaitons et avec un sourire, je répèterai le mot devenu célèbre : « Yes, we can » et « Avijl no, we can not » tel que se dessine le projet, même avec des aménagements significatifs et je ne prétends pas que vous n'avez rien fait, vous vous êtes efforcé d'aménager un projet et d'en mettre un sur pied, qui est meilleur que celui qui était le projet que nous connaissons.*

Mais même avec des aménagements significatifs, le charme unique du plateau s'évanouira. Et si alors, vous éprouvez demain, le regret de ce que vous avez fait, vous ne pourrez pas, même si vous le souhaitez, revenir en arrière « never more, no, you can not » et peut être au cours des travaux, au fil des chantiers qui s'ouvriront, aurez vous à cœur de corriger, ici et là, de ménager une perspective, d'améliorer un bâtiment. Je le souhaite et suis convaincu que vous vous y efforcerez. Mais en regard de l'essentiel, ce e sont que des détails, même si le détail peut être important.

C'est ici, M. le Président, que je m'adresse à vous.

Avant que vous n'arriviez, votre propagande électorale attrayante, abondante, votre propagande s'engageait à protéger le site. Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Et pourtant, beaucoup, dont moi, quelque soit les sujets qui ont pu nous diviser, j'ai nourri une espérance réelle et sincère. Nous nous sommes entretenus, vous et moi, en particulier, à propos d'Avijl. Vous m'aviez assuré que vous aviez pour intention de lotir le pourtour et exclusivement le pourtour de ce plateau.

Le compromis me sembla acceptable, conciliant la nécessité de pourvoir un habitat mais en préservant, si non la totalité, du moins le cœur du plateau.

Puis, j'ai assisté à des réunions où l'on a présenté les plans. J'ai constaté que le projet, tel qu'il se dessine et s'affiche sur les plans, est très loin de cette vision raisonnable et de ce compromis raisonnable. Il y a eu des concertations, on l'a dit et répété, animées dont les acteurs du plateau sont déçus, voir indignés, avec le sentiment que tout était plié et comme le dit leur tract : « Les dés étaient pipés ».

Je pense qu'il y a effectivement de quoi estimer que tout était plié.

Alors M. Cools, je n'ai jamais reçu de réponse précise à cet égard et je lui pose la question: "J'aimerais savoir pourquoi nous fûmes un jour, lorsqu'il s'agissait de combattre pour préserver le Kauwberg, retrouvés côte à côte, quand rare étaient ceux qui partageaient notre combat. Le bourgmestre à ce moment-là, ne songeait pas à lotir le Kauwberg mais songeait à l'établissement d'un golf. Ce qui avait le mérite d'offrir un beau site et un espace vert. Mais ce n'était pas notre sentiment, ni à M. l'échevin Cools, ni à moi. Nous souhaitons que le Kauwberg reste tel qu'il était avec sa diversité et biodiversité. Alors pourquoi avoir changé ainsi votre fusil d'épaule ? Je ne vous accuse nullement de raisons basses ou intéressées, simplement, j'aimerais comprendre pourquoi vous avez protégé et vous avez voulu protéger un site qui était unique et qu'aujourd'hui, vous ne vous engagez pas de la même manière pour un autre site qui est tout à fait aussi unique.

Tout à l'heure, on a dit que le jeu démocratique, parfois de manière stéréotypée, veut que la majorité décide et que l'opposition s'oppose. L'opposition ne doit pas toujours s'opposer, ce n'est pas parce qu'on est majoritaire ou dans l'opposition qu'on a raison. Rien de tel en mon chef pour ce qui regarde Avijl.

Avijl mutilé demain par ce qu'Emile Verhaeren appelait les villes tentaculaires. Je le dis avec force et détermination, je serais aujourd'hui dans la Majorité que je tiendrais exactement le même discours : celui de la conviction qui m'est chevillée. Je ne nourris, sur le plan Ucclóis, aucune ambition de mandat, c'est là le propos libre d'un amoureux de sa commune qui ardemment souhaite qu'elle préserve la part de rêve et la part de poésie que représente Avijl.

Mme Charlier : *«Le projet qui nous est présenté ici est évidemment bien meilleur que le très mauvais projet qu'on avait avant, avec tous ses avantages comme la convivialité, les scouts qui peuvent y venir,...*

Je demande de faire un vote personnel sur ce point car il y a beaucoup de choses qui sont choquantes.

Ce qui me déçoit très fort, c'est qu'on a été une bonne centaine de personnes à dire « La décharge » et « La décharge » et c'est balayé d'un revers de la main comme s'il n'y avait rien dedans, soyez sage, écoutez-nous, vous verrez bien qu'il ne se passera rien. Or on sait que cette décharge, si elle ne représente pas de dangers pour le moment c'est parce que tout est figé, mais qu'il ne faut pas y toucher car là, ça poserait des problèmes.

Je répète comme mon collègue M. Desmet qu'effectivement, un moment donné, on va l'imposer. Que ce soit l'Europe, le Fédéral, la Région, avec ou sans subsides cela va coûter de l'argent. Mais vous voyez bien qu'aujourd'hui nous avons dépensé € 970.000,00. Bien sûr qu'il y a de l'argent en jeu, mais un projet comme cela, construire des logements, ça va coûter des millions.

Il reste encore des zones où ça reste problématique. Le chemin Avijl, les habitants on dit en concertation qu'il faudra construire avec des brouettes. Mais je n'ai rien vu dans le rapport qui parle de ce problème de difficulté technique à la construction.

Je pense qu'il y a deux problèmes importants qui restent à solutionner. C'est le problème de la mobilité car on peut faire l'autruche et dire il n'y aura pas de problèmes, ce seront tous des écolos convaincus, ils prendront uniquement les transports en commun, mais le problème est déjà crucial pour le moment. Je ne nie pas la volonté qu'il y a d'augmenter les parkings, de faire certaines choses, mais ce sera largement insuffisant.

Au niveau de la gestion de l'eau, des efforts ont été faits là aussi mais n'assurent pas la neutralité. Il y a pour le moment, un bassin d'orage naturel, comme M. de Lobkowicz l'a dit et tout ce que l'on pourra mettre en place est que ce sera suffisant, face à l'augmentation d'averses et de pluies importantes? Car avec le réchauffement climatique, cela risque d'augmenter de façon surprenante, donc prévoyons le et ménégeons-nous tout ce qu'il faut au niveau de la nature.

Je le répète, comme M. Desmet, car c'est très important, supprimer des espaces écologiquement très valables pour ne pas construire sur quelque chose qui est sans intérêt écologique. Cela a un côté tellement absurde que je voterai contre ».

M. de Halleux : *«Cela fait 20 ans que je siége au Conseil communal et ce soir, j'ai entendu beaucoup de démagogie, par rapport à un dossier que le Collège actuel a remis sur le tatami et a pris réellement langue avec les habitants. Dans ce dossier, nous Conseillers communaux devons trancher par rapport à des intérêts qui sont aussi de type général. Il y a un besoin crucial de logements, la commune n'a pas des terrains à profusion, sur lesquels elle peut construire du logement social ou du logement moyen. Il y a eu une réelle volonté de la part du Collège de tenir compte du comité de quartier.*

Je dois dire, que dans un dossier pareil, un compromis cela se fait quand deux parties trouvent un point de rencontre, ce qu'il n'y aura jamais dans ce dossier, alors qu'il y a des intérêts de type général, comme la construction de logements. Je trouve qu'il y a quand même eu une réflexion de la part du Collège pour la nature et aucun dossier ne sait être parfait, mais j'ai vu le chemin parcouru et je dois dire que la manière dont certains se sont exprimés et notamment par rapport au logement social, en disant que n'importe qui viendra, vous n'aurez pas le contrôle sur les gens qui y viendront. Je tiens à préciser qu'il y a des règles et heureusement nous sommes tenus à respecter ces règles.

Je tiens à remercier M. Desmet, car il a fait part des contradictions qu'il y a à l'intérieur de son groupe mais de manière honnête. Mais je dois dire que de la part de MM. De Lobkowicz et Beyer de Rycke, moi qui ai défendu le « Kauwberg » et qui ai fait partie des organisateurs des deux premières fêtes du « Kauwberg », c'est scandaleux ce que j'ai pu entendre ici, malgré tout les sifflets qu'on pourra me faire de la part du public. Je ne vous reprendrais que sur un point : «We can not».

- M. Wynants quitte la séance -

M. van Outryve d'Ydewalle : *«En préambule, vous savez bien que ce sujet me tient à cœur, étant un ancien du quartier. En quittant la maison ce soir et que j'ai dit à mes enfants que j'allais intervenir pour défendre leur terrain de jeu, ils m'ont dit : « Papa, bon courage et surtout bonne chance ». Et je pense que j'en aurais réellement besoin, car je pense que nous sommes dans la non-concertation et dans la non-compréhension totale. Peut-être que je vous céderais ma maison et que j'irais dans votre appartement, on se comprendrait mieux.*

Effectivement, cela ne fait que 3 ans que je suis au conseil et j'en suis à ma 5^{ème} interpellation sur ce dossier. Je pense réellement que ce dossier concerne avant tout, une vision du logement que la Commune essaie d'avoir ou prétend avoir mais que je ne comprends pas. En effet, je ne comprends pas pourquoi le Conseil communal paie des bureaux d'études pour un projet que la population rejette quasi unanimement. Et qu'il ne trouve pas les moyens de payer des spécialistes qui rechercheraient des solutions pour construire sur des terrains existants ou pour réaffecter les immeubles. Vous savez très bien qu'Avijl ne résoud pas à lui tout seul la carence des logements sociaux et moyens à Uccle. Seul une politique réellement volontariste et globale permettrait de mettre en œuvre de manière simultanée plusieurs moyens, dont construire dans les dents creuses de la régie foncière, réquisitionner les immeubles abandonnés, encourager, comme le fait déjà l'Agence Immobilière Sociale à Uccle, ... Tous ces leviers feraient que l'ampleur des constructions du plateau Avijl pourrait être revue à la baisse.

Je pense que, clairement, il y a encore moyen de faire mieux sur ce dossier. Déjà, lors du Conseil communal du 28 juin 2007, je mettais en garde ceux qui considéraient déjà que supprimer la percée sur le plateau constituait une victoire. Je dénonçais à ce moment là, la logique urbanistique qui rejette la quasi-totalité des observations qui ont été faites, notamment dans le livre blanc du comité de quartier et je regrettais vraiment tout manque de vision d'avenir pour ce projet.

Alors, que devons-nous constater aujourd'hui : Tout ça pour ça? Sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, clairement ne pas débattre, ne pas construire ensemble son avenir. M. le Président, sur des dossiers si sensibles, vous avez une image du conciliateur et du pacificateur, pourquoi ici nier la richesse sociale des habitants ? Pourquoi ici nier la richesse de Saint-Job en particulier ? Le comité d'accompagnement que vous aviez promis, ne s'est jamais réuni. Il n'y a pas eu réellement de dialogue entre vous. La preuve est que ce soir, l'attitude est encore toujours présente.

Je retiens aussi et je rejoins M. de Lobkowicz, qu'effectivement la mobilisation va grandissante. Que ce soit en nombre de lettres, de remarques positives, constructives, étudiées, que ce soit les 400 personnes qui étaient présentes à cette Commission de concertation du 18 février dernier, vous affirmez à ce propos que personne n'a demandé à prendre acte de ces observations ou réclamations verbales, alors qu'au moins trois personnes ici présentent m'affirment le contraire. Je remarque, comme c'est votre habitude, que vous empêchez valablement de faire notre travail de Conseiller communal et de délibérer sur un dossier qui en vaut vraiment la peine. En effet, vous nous communiquez vos réponses aux réclamations que deux jours avant cette présente séance. Qu'allez-vous me répondre ? Vous me direz sans doute que vous avez le pouvoir, qu'il est temps d'arrêter les tergiversations et que tout espoir que l'on avait tous partagés avec vous est maintenant fini, qu'il faut passer aux actes, qu'il y a urgence, que ne pas le faire, c'est revenir en arrière et permettre une urbanisation à outrance, que l'on risque de se retrouver avec des obligations juridiques quant à la dépollution de la décharge.

Sur le fond, ce projet me semble toujours en rupture avec la réalité existante du quartier, on a dit beaucoup de choses ce soir et je ne retiendrai que deux seuls points.

Le problème de cette décharge polluée, l'actuelle version du plan laisse ainsi la décharge polluée dans cet état, en narguant qu'il n'y a pas de dangers si on la laisse telle qu'elle. Il faut rappeler que cette décharge occupe une surface importante, à l'un des plus beaux endroits d'Avijl et est située à front de rue. En décidant de ne pas y toucher, la commune adopte une attitude irresponsable, face à une menace qui présente de sérieux risques, mais surtout, on se prive d'une zone à bâtir dans un endroit agréable. Nous sommes ici dans un cas typique où le principe de précaution doit être appliqué. Comment ne pas être inquiet, lorsque l'on sait que depuis 20 ans la décharge contient de tout, des frigos, des machines à laver, des pièces automobiles, des batteries, des piles, etc...

Ce qui me semble étonnant et sur lequel je n'ai pas de réponse, c'est que vous justifiez votre position par le coût de la dépollution de la décharge, alors que vous-même n'avez jamais fait d'études correctes, approfondies, vous n'avez jamais fait un appel d'offre pour valider le coût de la dépollution de cette décharge.

Nous sommes en train de dire et d'admettre que le coût estimé est basé sur des estimations venant des habitants et non pas de la Commune. Avancer € 2.500.000 pour dépolluer la décharge est exorbitant, alors que l'on sait très bien qu'on est occupé à évacuer des terres saines et que ce coût d'évacuation sera sans doute à la hauteur de ces € 2.500.000. Quelle contradiction, quelle incohérence dans vos propos!

Je ne parle pas non plus des surcoûts d'aménagements de la voirie du chemin Avijl ainsi que du problème du charroi estimé à plusieurs milliers de camions, 1.700 camions pour la Montagne de St-Job, alors qu'on sait que les maisons existantes sont fragilisées et le seront certainement à l'avenir.

Lorsque je suis allé voir l'architecte pour concilier le dossier de l'I.B.G.E. et Géosan à la commune, il a mis en avant la nécessité d'aménagement vert entre ce plateau et la zone «Natura 2000» du parc Fond'Roy. Construire à l'endroit de la décharge pourrait maintenir aussi ce maillage uniquement en le déplaçant un peu plus bas, dans la Vieille rue du Moulin.

Ce que vous ne dites plus ce soir M. Cools, c'est que «aucune décharge en Europe n'a été dépolluée» mais vous dites «en Belgique, aucune décharge n'a été dépolluée». C'est vrai, que les législations en vigueur en la matière évoluent, que nous nous attendons à une directive européenne en la matière et nous l'avons dit aujourd'hui, l'ordonnance sol de 2004 de la Région Bruxelles-capitale, sera tôt ou tard étendue aux décharges polluées.

Je tiens à relayer ici aussi, la remarque faite en commission par M. Biermann. Je relève sa question, à laquelle il n'a pas eu de réponse : si effectivement, on parle d'une Urbanisation en plusieurs phases, en commençant par le dessus du "Repos de la Montagne" et que la construction de la Vieille rue du Moulin ne se ferait qu'après, pourquoi ne pas aujourd'hui appliquer en l'espèce, le principe de précaution qui sera alors juridiquement imposable et de prévoir d'ores et déjà la réhabilitation de la décharge pour envisager à son emplacement un projet d'Urbanisation?

Mon second point porte sur l'irrespect des prescriptions du rapport d'incidences environnementales et plus particulièrement sur la promotion d'une mobilité "12" que vous ne respectez plus. Je relève la contradiction, que vous avez mis en place par rapport aux parkings. En effet, vous prévoyez plus de places de parkings que de logements, ceci pour permettre aux riverains et aux visiteurs de pouvoir se garer. Tout ceci va renforcer les problèmes d'embouteillage, notamment de la rue Jean Benaets, quand on sait que 125 parkings en bout de rue deviendraient complètement ingérables. De plus, vous prévoyez de construire un tunnel de 35 m avec un dénivelé de plus de 7 % pour accéder à ces parkings souterrains, ce qui me semble un non-sens notamment par rapport aux personnes à mobilité réduite.

Je vais conclure en disant ceci : "Vous avez une expérience politique qui n'est pas la mienne MM. le Président, Cools et membres du collège. Ce dossier peut faire de vous, quelqu'un qui se préoccupe de ses concitoyens. Je vous supplie de pouvoir reconsidérer le projet tel qu'il nous est imposé, de pouvoir réellement construire sur le pourtour du plateau et non pas sur le plateau et d'être donc cohérent par rapport à vos promesses, à votre vision et de pouvoir redémarrer sur une réelle concertation avec les habitants. Je vous en remercie d'avance ».

M. Cohen : «Evidemment, je voterai contre. Il y a beaucoup de conseillers de la Majorité qui m'ont dit que c'était surtout pour un problème de logements que nous allions construire. Il manque des logements à Uccle. Je voudrais vous signaler qu'il y a moyen de construire des logements, rien que ce soir, le C.P.A.S. a vendu 2 terrains à des promoteurs contre des appartements. Pourquoi la commune n'a pas racheté ces terrains pour y construire ? Je trouve une bonne initiative que M. Vanraes a vendu les terrains à un promoteur contre des logements. Pourquoi la commune ne s'est pas engagée à le faire ? Il existe donc des moyens de trouver et de construire des logements».

Mme Verlinden-Vanderschelden : «Jusqu'à présent, j'ai toujours voté pour ce P.P.A.S., j'ai toujours soutenu ce projet de changement de P.P.A.S.. Mais ce soir je me pose la question de savoir si je vais apporter mon soutien ou non. Suite à la commission et à la réflexion de M. Biermann sur la possibilité de mettre en zone constructible, la partie décharge même si la dépollution ne doit pas être faite directement. On peut envisager, au vu de la situation et des réflexions qui se font, tant au niveau régional, européen ou international de manière générale sur le développement durable, qu'il y aura peut-être bien des subsides qui pourront prendre en charge cette dépollution. Et donc envisager réellement le fait de mettre cette zone comme étant constructible.

Je suis la personne qui soutien le plus la construction des logements sociaux sur le plateau Avijl, ce qui permettrait de vraiment créer la mixité sociale d'une part et, d'autre part, de réduire les frais liés à la construction, notamment côté rue Jean Benaets où cela risque de coûter extrêmement cher.

Je continuerai donc de soutenir ce P.P.A.S. si on met en zone constructible cette partie de la décharge».

Mme Cattoir-Jacobs : «On a dit qu'à Uccle, il n'y avait pas d'autres terrains à bâtir, alors je vais citer des endroits où il y a des terrains qui pourraient être constructibles : entre l'immeuble Etrimo et la chaussée de St-Job, le dépôt du Papenkasteel, l'avenue Prince de Ligne, la rue Egide Van Ophem et les alentours de la gare de Calevoet et le site de la plaine du bourdon (où il existe déjà un projet) ».

M. le Président : «Je suis assez déçu du débat de ce soir parce que je sais que Winston Churchill disait que le devoir de l'Opposition c'est de s'opposer et je sais que la politique c'est aussi des combats, mais lorsqu'on mène des combats et que l'on gère des dossiers, il faut le faire de bonne foi.

M. de Lobkowicz, vous avez un gros défaut, c'est que vous faites de la politique politicienne de bas étage.

Avant les élections, j'ai fait le tour du plateau Avijl avec les responsables de votre comité de quartier. Ensuite, depuis 1 an et demi, j'ai visité à 3 reprises le site avec vos responsables. Et c'est ainsi que partant d'un P.P.A.S. qui avait été adopté par la majorité précédente au sein de laquelle se trouve mon parti mais je n'y étais pas et d'autres partis dont un qui est aujourd'hui dans l'opposition, je me suis opposé au P.P.A.S. de la législature précédente et en concertation avec les représentants du plateau Avijl, j'ai provoqué l'annulation de ce P.P.A.S. et l'élaboration d'un nouveau.

Je me suis battu, mois après mois, pour modifier en profondeur. Je suis déçu ce soir car lorsque j'ai commencé ce combat-là, j'ai des collègues qui m'ont dit : mon cher Armand, tu dois savoir qu'il y a le risque qu'ils ne seront jamais d'accord avec quoi que ce soit. Et c'est là ma déception politique, le P.P.A.S. 28 ter qui est ici, est le résultat de ce que j'ai promis et de ce que j'ai voulu, c'est à dire qu'il n'y ait plus de percée dans le plateau Avijl et que l'on construise moins de logements et en périphérie.

Il y a eu des réunions sur le terrain, des réunions dans le bureau de M. Cools avec vos représentants, il y a eu le débat à la carte, des réunions d'information, des réunions de concertation, des nouvelles réunions de concertation et d'information qui ont abouti, à ce qui, M. Beyer de Rycke, on dit "yes we can". En politique, c'est le résultat d'un consensus avec les forces politiques démocratiquement élues, qui sont présentes. Nous partons d'un P.P.A.S. qui était dramatique dans "l'habillement" du site et qui prévoyait trop de logements. J'ai amené progressivement un P.P.A.S. qui ne rentre plus dans le plateau et qui construit en périphérie, 100 logements de moins. Alors si certains parmi vous croyaient que je promettais que je ne ferais rien, je n'ai jamais promis qu'on ne ferait rien! J'ai dit que l'on respecterait le site, son plateau, son caractère vert, qu'on sauverait les potagers et que l'on ne construirait pas au milieu de la prairie. Voilà ce que j'ai promis et ce que j'ai tenu et je l'ai fait avec les représentants de concertation du plateau Avijl.»

M. l'échevin Cools : «J'ai un regret, c'est que vu l'exposé qui avait été fait lors de l'adoption provisoire au Conseil communal, nous avons fait une projection de slides comme nous l'avons refait en Commission de concertation. J'ai dit qu'on n'allait pas allonger la séance en refaisant toute la projection ici, mais c'est un regret de ne pas l'avoir fait. Ceci étant, vous pouvez toujours consulter l'ensemble des documents sur le site internet de la commune. Et je crois que toutes personnes de bonne foi, qui regardent la carte et qui voient l'évolution des différentes cartes au cours du temps, se rendent compte non seulement de l'évolution très importante de ce qui est proposé aujourd'hui mais aussi de que sont les constructions sur le pourtour.

M. de Lobkowicz a parlé de la Commission de concertation et a dit que c'était un lieu d'audition et de dialogue, c'est tout à fait vrai.

Dans ce dossier, je peux comprendre qu'on dise qu'on n'est pas d'accord, mais je respecte les personnes qui estiment, à tort ou à raison, qu'il ne faut rien construire sur le site. Mais venir nous dire que nous n'avons pas concerté, pas consulté, pas pu voir le bureau d'étude, vous avez d'ailleurs répété ce qui a été dit par une des personnes en Commission de concertation, vous les avez rencontrés dans son bureau. Bref, il y a eu beaucoup de contacts avec les services techniques.

En outre, il n'y a pas que le bureau d'études, il n'y a pas que les services techniques communaux, il n'y a pas que l'échevin ou le bourgmestre, qu'un certain nombre de représentants du quartier ont rencontré. On a beaucoup parlé de la décharge et ils ont notamment rencontré, la direction du département gestion dépollution, sol et eaux de Bruxelles environnement, I.B.G.E., qui contacté par les réclamants ou les représentants de ceux-ci, leur a confirmé la transparence et la pro-activité dont la commune d'Uccle a fait preuve dans ce dossier. Je peux comprendre qu'on conteste le fond d'un dossier, je comprends aussi qu'on change d'avis dans la vie, mais je ne veux pas qu'on nous dise qu'on a fait tout en catimini, qu'on fait tout dans la précipitation. Cela fait 5 ans que ce Conseil communal a initié la modification du P.P.A.S. et nous sommes au bout d'une procédure.

J'ai entendu beaucoup parler qu'on voterait peut-être, si on déclarait la décharge en zone constructible. C'est une possibilité que le Conseil communal n'est pas en droit de faire aujourd'hui. Le Conseil communal a 2 droits : il peut approuver la proposition qui lui est soumise ou il peut ne pas l'approuver, mais la loi dit qu'au niveau de l'approbation définitive, il ne peut qu'apporter des modifications accessoires à ce qui a été approuvé provisoirement. Evidemment, envisager de construire sur la décharge n'est pas une modification accessoire, ça veut dire qu'on recommence une procédure, qui va prendre au moins 20 mois avant de revenir éventuellement au Conseil communal. Est-ce la seule raison de ne pas envisager de le faire? Non, il y a d'autres raisons.

Il y a une réponse que je n'ai pas à une des questions, éventuellement nous ferons des recherches, car certaines dépenses remontent à 2006 dans ce dossier. Donc, je ne connais pas le coût exact des dépenses faites pour le bureau d'étude et pour la partie particulière du rapport d'incidence environnemental. Par contre, j'ai compté le nombre de pages. Le rapport d'incidences environnementales compte 257 pages et l'addenda, que nous avons fait suite aux modifications, 122 pages. C'est une étude assez complète. La problématique de la décharge a été analysée et il s'est avéré que ce n'est pas le lieu recommandé pour construire. Si un jour, dans 15 ou 20 ans, des possibilités de financement s'offrent pour dépolluer la décharge, ce n'est pas certain que ce soit l'endroit où il faudrait construire. C'est probablement l'endroit le moins adéquat, pour toute une série de raisons et pas seulement liées à la décharge.

Ce n'est pas simplement mon opinion mais celle des experts techniques et des bureaux d'études également. Pour élaborer un P.P.A.S., les bureaux d'études doivent être agréés par le Gouvernement régional, qui possède une liste assez limitée des bureaux d'études qui peuvent le faire. Ceci a donc été étudié et évalué à € 2.500.000 mais personne ne connaît le coût réel, car au-delà de ce coût, on ne sait pas ce qu'on va y trouver une fois qu'on y touche.

En ce qui concerne la Commission de concertation, la critique est facile. C'est comme dans une manifestation, il y a les organisateurs et les manifestants.

On a écouté les gens pendant 3h30 et toutes les personnes qui voulaient s'exprimer, l'ont fait. La délibération de la Commission de concertation, a pris 4h. Un certain nombre de points ont été rajoutés après les auditions. D'ailleurs à mon initiative, la plaine de jeux a été re-qualifiée en espace potager.

Avant la Commission de concertation, les membres de la commission reçoivent le résumé de toutes les interventions qui sont faites pendant l'enquête publique et cela c'est déroulé de manière très correcte, avec un avis longuement motivé de 14 pages.

Vous avez parlé de beaucoup de choses, notamment des risques d'inondation. Mais quant j'ai cité le nombre de pages du R.I.E. c'est pour dire aussi que tout a été examiné, que tout cela fait partie des conditions qui sont mises dans le P.P.A.S.. Il est bien évident qu'il ne pourra pas y avoir de constructions qui se font sur le plateau Avijl sans que les mesures d'accompagnement de ces constructions (bassin d'orage et autres) n'aient pas pour conséquence une aggravation en matière de pluviométrie et des risques d'inondation. Ce sera peut-être même plutôt l'inverse.

On peut être pour ou contre, mais ne faisons pas croire que le fait de construire comme prévu, augmente le risque d'inondations. L'étude hydrologique a été faite de manière très fouillée et c'est très clair, les conditions qui seront émises pour toutes constructions sur le plateau veilleront à ce qu'en aucun cas on augmente le risque d'inondations.

Qui va avoir les logements ? Ce Conseil communal a voté un règlement d'octroi, des logements sociaux et moyens, avec des règles extrêmement claires, nous sommes d'ailleurs la seule Commune à l'avoir fait, en Région bruxelloise à ce jour, donc les règles du jeu sont bien connues.

M. Desmet a dit au niveau de la mobilité, qu'il n'est pas pour un défilé de navetteurs venant du Brabant wallon ou flamand. Dans le rapport d'incidences environnementales, c'est abordé. Ce qu'on dit sur le plateau Avijl, on peut le dire pour tout projet à Uccle : pourquoi construire ? Cela fait des gens en plus, des voitures en plus, ceci dit nous sommes une des communes bruxelloises dont la croissance de la population est la plus faible aujourd'hui en Région. Quand on construit à Uccle, ce sont des gens qui habitent Uccle et non pas des navetteurs qui viennent chez nous et cela a aussi des effets, y compris au niveau des pollutions.

M. Beyer de Rycke a posé la question du Kauwberg, nous n'avons pas été très nombreux dans la majorité de l'époque et je pense avoir joué un rôle important pour que le Kauwberg soit sauvegardé et soit dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. Nous n'allons pas faire un débat sur le Kauwberg, mais toutes les études scientifiques, etc..., ne sont pas les mêmes concernant le Kauwberg ou le plateau Avijl.

Il y avait aussi une autre différence, très importante au niveau juridique. C'est que le Kauwberg était une zone de réserve foncière à l'époque, il n'y avait donc pas de droit à bâtir sur cette zone. Et que changer l'affectation, pas seulement pour faire un golf comme il était prévu de le construire sur tout le pourtour, c'était faire un cadeau au promoteur. La situation juridique du terrain ici est très différente. Le contexte à la fois écologique où les études objectives existent en la matière et le contexte juridique différent dans les deux dossiers.

En ce qui concerne le plateau Avijl, même s'il n'a pas l'intérêt scientifique que peut avoir le Kauwberg, il a un intérêt paysager, récréatif, de potagers, de zone conviviale. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons voulu maintenir au moins 77 % du plateau, sachant que dans les autres 23 % il y a une partie qui est construite (Vieille rue du Moulin, Montagne de St-Job,...) en espace vert d'un seul tenant, qui permettra de toute façon, même si on construit un jour (ce n'est pas demain la veille), toutes les possibilités et potentialités du P.P.A.S. de manière qu'on ait toujours au moins 77 % du plateau qui soit maintenu dans un espace vert d'un seul tenant. Dans cet espace seront maintenus les sentiers et l'aspect bucolique.

En ce qui concerne ces constructions, je rappelle que le P.P.A.S. en vigueur prévoit 315 logements. J'entends des recours juridiques, je veux bien mais attention, vous risquez que la construction du côté de la Montagne de St-Job se fasse en application du P.P.A.S. en vigueur. Ce qu'il y a c'est que nous avons ici une nette amélioration. Le Conseil communal aura à se prononcer après l'approbation du P.P.A.S. sur les projets éventuels de construction.

Le rapport d'incidences environnementales propose lui-même un phasage dans le temps. Il y aura une première phase, normalement du côté de la Montagne de Saint-Job. Et plus tard, dans 15-20 ans, construire du côté de la Vieille rue du Moulin, construire du côté de la rue Jean Benaets, il y aura également un débat au Conseil communal, pour décider. Le Conseil communal appréciera à ce moment-là les besoins et les nécessités et voir l'évolution du dossier.

Je vais vous dire une joie que j'ai eue, j'étais en train de manger un plat du jour dans un petit restaurant ici dans le quartier, quelqu'un vient me voir et me dit : « Ecoutez, M. l'Echevin, il y a quelques années, j'ai combattu dans un dossier où j'ai eu plus de difficultés que dans le présent dossier qu'est le Plateau Avijl, les permis que la Commune a délivré par toutes les manières possibles et imaginables, il s'agissait du dossier de la Hétraie, avenue Vanderaey. Maintenant, je reconnais, quand je vois ce qui a été fait, ce que vous avez préservé, que c'était tout à fait convenable et que finalement vous aviez raison. »

M. van Outryve d'Ydewalle a parlé du problème de parkings, plus de parkings !!

C'est vrai, mais pas plus de parkings que le nombre d'habitations. Il y a 20 parkings supplémentaires proposés au niveau de la Montagne de St-Job, c'est une des conclusions du rapport d'incidence environnemental qui a demandé qu'on satisfasse un certain nombre de problèmes de parkings existants aujourd'hui. En fait c'est une augmentation juridique car dans les faits, ce parking se fait aujourd'hui de manière sauvage au début du plateau, à côté des batteries de garage. Il fallait donc prévoir cela dans une situation où on a déjà des gens qui se garent au milieu de la rue. Nous avons la volonté de développer la connexion avec la gare ou une station Cambio,... Nous aurons aussi au Conseil communal ou au Collège, un certain nombre de décisions à prendre et nous pourrons peut être influencer les personnes qui vont y habiter pour qu'elles soient un peu moins voitures et un peu plus autres modes de déplacements.

Un nombre de parkings supplémentaires a également été prévu, si jamais un jour, à long terme, des constructions se font du côté de la rue Jean Benaets. Chacun connaît la situation de la rue Jean Benaets, donc de nouvelles constructions aggraveront le problème et il faut le résoudre. A plus court terme (pas le P.P.A.S.), nous avons le projet d'extension du parking qui existe aujourd'hui à front de la chaussée de St-Job, terrain qui était cité comme un des terrains à bâtir, outre les problèmes des trous des fondations des immeubles "Etrimo" qui existent encore. C'est là que nous avons la possibilité de résoudre les problèmes de la rue Jean Benaets.

Mme Cattoir citait : il faudrait construire avenue Prince de Ligne". Je signale que mercredi en Commission de concertation, j'ai vu tout le monde venir et il y avait aussi beaucoup de monde qui disait qu'il ne fallait pas construire le projet qui était proposé, que c'était tout à fait mauvais et d'ailleurs on a même rendu un avis défavorable. Je suppose que le promoteur viendra un jour avec un projet plus raisonnable, mais ne vous inquiétez pas car visiblement quelque chose se construira un jour. Nous avons aussi notre responsabilité en matière de pouvoir public, d'essayer de faire une partie de ce que nous pouvons faire.

Comme l'a dit M. le Président, la volonté claire du Collège est que ce projet, le jour où il se réalisera, soit un projet modèle au niveau architectural. L'autre volet, qui n'a pas été modifié par rapport à la législature précédente, c'était un apport de Mme de Laveleye à l'époque. C'est tout le volet environnemental, le volet d'éco-village, d'éco-développement, qui est vraiment un P.P.A.S. modèle à cet égard, notamment au niveau des prescrits urbanistiques, on est extrêmement audacieux.

Il faut donc, toute raison gardée, proposer quelque chose d'équilibré et on verra le phasage et les décisions du Conseil communal. Mais je crois qu'il faut accepter à un moment donné que l'on modifie les règles du jeu, et au lieu d'avoir 100 % de terrains à bâtir comme aujourd'hui, on n'en ait plus que 23 % ».

M. Desmet : *«Je voudrais intervenir lorsque vous avez dit M. le Président que nous n'avons eu, au niveau de l'opposition, qu'un rôle classique de nous opposer. Je voudrais vous rappeler et dire que je me suis senti visé car moi aussi j'ai un passé de militant et je le garde aussi moi, un militant du Kawwberg depuis la première heure. Et j'ai très difficile à avaliser 200 logements mais je suis prêt à le faire car tous les jours, par rapport au lieu où je vais travailler, je vois des personnes qui n'ont pas de logement, qui dorment dans les rues, à Bruxelles. Il y a 15 % de la population bruxelloise qui n'a pas*

de logement et je l'ai dit dans mon intervention, ce n'est pas les 200 logements qui résoudront. Je suis prêt à les avaliser et ça me fait mal. Alors s'il vous plaît ne généralisez pas les propos de l'opposition.

Quant à M. l'Echevin Cools qui nous rappelle que ce soir, ce n'est pas le lieu pour demander des modifications, notamment par rapport à l'inscription de la décharge ou de la carrière comme endroit constructible, je vous rappelle que j'ai introduit cette demande par écrit à la concertation. Je n'ai pas pu m'exprimer à la concertation parce que je travaille, je suis ici en dehors de mes heures de travail. J'ai lu votre réponse également dans «votre livre blanc», ce document que nous avons reçu lundi. C'est un petit peu court que de venir dire, ce soir, que l'on ne peut plus avancer cette proposition. Il a été avancé et par d'autres personnes que moi. Donc, je pense que vous n'avez pas voulu et que vous pourriez encore dire ce soir, même s'il est pas possible de modifier le projet, de dire: « Et bien j'en tiendrai compte, je m'engage à le faire». Je n'ai pas entendu cela de votre part ».

M. Broquet : *«J'aimerais avoir une précision de votre part, il est tout à fait exact que vous avez rencontré à plusieurs reprises, les représentants et dirigeants de l'association Protection et Avenir d'Avijl, mais est-ce que leurs revendications et leurs remarques ont été prises en compte ? En d'autres mots, est-ce que c'est une consultation ou une concertation, que vous avez eu avec eux ? ».*

M. le Président : *«Je voudrais tout d'abord saluer le travail de ce comité de quartier car c'est un travail de longue haleine. J'ai vraiment et je garderai jusqu'à ce soir, un très bon souvenir du dialogue que j'ai eu avec ce comité de quartier. Car c'était un dialogue constructif, intelligent qui était basé sur une complicité : celle de veiller à ce qu'il n'y ait plus de voirie qui rentre dans le plateau Avijl. C'était mon but, c'était leur but et nous l'avons réalisé ensemble. Cela, je voudrais leur dire ce soir très officiellement et les remercier de ce vrai dialogue.*

Simplement, je ne pouvais pas dialoguer avec 300 personnes à la fois, mais avec 5 personnes à la fois. Nous sommes allés dans le bureau de M. Cools, voir les nouveaux plans et nous avons dialogué. Il y avait aussi un accord de leur part sur l'idée de réduire à 200 logements, mais de le faire. Ils m'ont d'ailleurs assuré que le comité Avijl était d'accord sur le but de construire des logements sociaux et moyens dans un nombre plus limité. C'est ce que nous avons fait aussi, donc je les remercie de ce vrai dialogue. Je crains qu'ils n'aient pas été suivis par tout le monde après, mais ça arrive. J'avais vraiment le sentiment que c'était un profond, vrai, franc et constructif dialogue que j'ai eu pendant 2 ans avec eux. Leurs remarques ont été prises en considération à du 90 % ».

M. van Outryve d'Ydewalle : *«Nous allons voter ce soir pour un plan P.P.A.S. 28 bis, ter qui comprend dans une première phase, si j'écoute bien la chronologie proposée par M. Cools, 44 logements sur la Montagne de St-Job. Que dans 10-15 ans nous allons nous attaquer à la Vieille rue du Moulin et donc au problème de la décharge. Mais d'ici là, nous serons rattrapés, par une obligation légale à prendre en charge le contexte de la décharge. Vous faite preuve ce soir de beaucoup de pro-activité, vous avez démontré que vous aviez une vision à long terme sur ce projet et donc, demain et après-demain, ce dialogue riche jusqu'à ce soir pour vous, M. le Président, et bien je vous encourage à le continuer. Et à faire en sorte que dans le contexte de l'urbanisation, il y a réellement, avec des sociologues, des urbanistes, avec toute bonne volonté, dont font partie les habitants qui sont présents ici ce soir, je vous encourage à reprendre ce dialogue.*

Donc, rien n'est figé mais on aurait été sensible et politiquement, vous auriez intérêt à ce que ce soir, vous puissiez évacuer le contexte de la décharge, rien ne vous y contraint et je pense que si vous le faites ce soir, on ne reparlera plus de majorité, et d'opposition, on parlera pour une fois au sein de ce Conseil, d'un consensus».

M. le Président invite l'Assemblée à adopter le point par appel nominal.

Le point est approuvé par 19 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.

Mme Dupuis, bien que présente, ne participe pas au vote.

Ont voté contre : MM. de Lobkowicz, Beyer de Ryke, Mme Cattoir, MM. Cohen, Broquet, Mme Charlier, MM. Desmet, van Outryve d'Ydewalle.

Se sont abstenus : Mme Verlinden-Vanderschelden, MM. de Heusch, Wyngaard, Kirkpatrick.